



N<sup>o</sup> 031

Le 16 février 1989

## NAMIBIE: APPLICATION DU PLAN DES NATIONS UNIES

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a salué l'adoption, aujourd'hui, de la Résolution 632 du Conseil de sécurité, qui approuve le plan des Nations Unies devant mener la Namibie à l'indépendance le 1er avril 1990. Ce plan suppose la mise en place, en Namibie, d'une importante opération, le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) - formé d'un élément civil et d'un élément militaire - qui sera chargé de préparer le terrain pour la tenue d'élections sous la supervision des Nations Unies.

"Je suis extrêmement satisfait que le Canada, qui a été en 1978 l'un des principaux co-auteurs du plan initial des Nations Unies pour la Namibie exposé dans la Résolution 435 du Conseil de sécurité, ait aidé au lancement de sa mise en oeuvre tant attendue. Événement marquant dans l'histoire des Nations Unies, cette résolution a pour but de mettre fin à un siècle d'occupation étrangère en Namibie et de permettre au peuple namibien d'exercer son droit fondamental à la nationalité au moyen d'élections libres et équitables".

La composante militaire du GANUPT sera, au départ, déployée à un niveau inférieur à celui prévu en 1978. Le Secrétaire général des Nations Unies a indiqué dans sa déclaration que le Conseil de sécurité l'a assuré de son entière coopération au cas où il serait nécessaire de déployer des effectifs supplémentaires pouvant aller jusqu'au maximum prévu à l'origine. L'élément civil du GANUPT, chargé principalement de contrôler les élections, a été augmenté par rapport aux niveaux de 1978. Le Ministre a fait remarquer que, vu l'envergure et la complexité de cette opération, de nombreux défis vont se poser au GANUPT au cours de l'année à venir.

.../2

Secretary of State  
for  
External Affairs

Secrétaire d'État  
aux  
Affaires extérieures